

- Règlement intérieur
- Décharge de responsabilité Transport
- Droit à l'image 20122/2023



Je soussigné(e) :

- (Cavalier majeur)
- Madame, Monsieur.....(père, mère, tuteur de cavalier mineur au

sens de l'article 371-2 du code civil) responsable légal de

Avoir pris connaissance des points suivants :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

des Écuries du Vieux Puits et reconnaît avoir en ma possession celui-ci et m'engage à en respecter les termes.

DROIT À L'IMAGE

- autorise (1) n'autorise pas (1)

(1) rayer la mention inutile

Les Écuries du Vieux Puits à utiliser des images fixes ou audiovisuelles sur tous supports, sur lesquelles, mon enfant mineur inscrit audit Club ou moi-même pourrait apparaître, y compris les documents publicitaires, dans le cadre de toutes activités (sportives et extra sportives) liées aux Écuries du Vieux Puits et, ayant pour objet la promotion des Écuries du Vieux Puits.

DÉCHARGE RESPONSABILITÉ TRANSPORT (pour les licenciés mineurs uniquement)

autorise mon enfant, par la présente et sans réserve, à être transporté dans les véhicules personnels ou professionnels des accompagnateurs bénévoles, des parents bénévoles, des enseignants ou du Dirigeant des Écuries du Vieux Puits lors des déplacements pour les concours officiels ou non, stages extérieurs, randonnées ou toute autre activité prévue par le calendrier des Écuries du Vieux Puits.

INDISPENSABLE : autorise l'accompagnateur du club à prendre toutes mesures utiles en cas d'urgence (transport, admission en centre hospitalier, anesthésie locale ou générale) et déclare que cette autorisation est valable pour la durée de prise en charge de l'enfant, transport compris.

Important ! Faute d'accord parental, votre enfant ne pourra pas être transporté !

Je reconnais avoir été pleinement informé(e) qu'en cas de refus de ma part, le Club serait amené à refuser à mon enfant la possibilité de figurer sur toutes photos individuelles ou collectives susceptibles d'être prises dans le cadre de toutes activités (sportives et extra sportives) liées aux Écuries du Vieux Puits, et serait susceptible de ne pas le sélectionner pour participer à toute rencontre sportive susceptible de faire l'objet, en tout ou partie, de captation visuelle.

A....., le Signature

REGLEMENT INTERIEUR 2022/2023

ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET GENERALE

Licence / assurance

Chaque cavalier inscrit à l'année (forfait ou carte) ou montant régulièrement doit être titulaire de la licence fédérale 2022. Ceci est aussi valable pour les cavaliers pensionnaires qui ne prennent pas de cours.

Pour pouvoir s'inscrire aux concours officiels, il faut une licence fédérale de compétition (nous contacter pour obtenir le formulaire à faire remplir par votre médecin, et les parents pour les mineurs)

Heure d'arrivée

Pour une bonne organisation, il est demandé aux cavaliers d'arriver 30 min avant l'horaire indiqué du cours (sauf pour les séances découvertes 15 min avant).

Intempéries

En cas d'intempérie, l'heure d'équitation pratique peut exceptionnellement être remplacée par une heure de formation théorique.

Absences

Les cavaliers qui ne peuvent pas assister à un cours doivent prévenir avant 9H le matin.

Pas de rattrapage de cours carte forfaitaire valable 4 mois

Exception : absences pour raison médicale d'une durée supérieure à 3 semaines : dans ce cas les cours pourront être rattrapés, sur présentation d'un certificat médical présenté dans les 8 jours.

Aucun remboursement ne sera effectué.

MATERIEL

Il est demandé à chaque cavalier de s'équiper de :

- une protection céphalique (bombe ou casque) de norme NF 1384,
- des bottes, ou boots et mini-chaps,
- conseillé : un protège-dos ou une coque dorsale
- une tenue adaptée : cheveux attachés pantalon près du corps, pas de capuches, ni d'écharpes ou assimilés (dangereux !) l'équitation est un sport d'extérieur : aussi, les cours peuvent avoir lieu sur une aire non couverte.
- Epaules couvertes

Pensez à marquer le matériel au nom du cavalier.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol du matériel personnel.

Tous les équidés du club disposent individuellement de tout le matériel nécessaire à l'activité, réglé à leur taille et vérifié régulièrement.

Si le matériel du club est cassé faute de l'utilisateur, le remboursement peut-être demandé.

Aussi, les cavaliers désireux d'amener leur propre matériel (filet, tapis, selle...) doivent en informer et faire viser le matériel par leur enseignant qui se réserve le droit de ne pas accepter l'utilisation de celui-ci.

CAVALIERS MINEURS

Responsabilité en dehors des heures de cours

Les cavaliers mineurs ne sont sous la responsabilité de l'établissement équestre que durant leur heure de cours, et durant le temps de préparation de l'équidé et le retour à l'écurie (15min avant et 15min après le cours).

En dehors de ces heures, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal. S'ils restent dans l'enceinte de l'établissement, le club ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident. Pour les plus petits, merci de nous prévenir si une autre personne que les parents vient les chercher ou si vous avez du retard. Merci de leur dire de patienter dans le club-house et de nous prévenir par téléphone.

ENVIRONNEMENT ET REGLES DE VIE

Le club est muni d'une alarme la nuit, aussi il est interdit de pénétrer dans l'établissement entre 23h et 7h du matin. Le club est fermé le dimanche (sauf quand des activités ponctuelles sont organisées).

Respect des aires de travail et sécurité

Dans un souci de concentration et de sécurité, il est demandé d'être discret aux abords des aires de travail, l'enseignant étant en droit de demander aux personnes troublant le cours de quitter les lieux. Les jeux de ballon sont interdits dans tout le club et il est demandé de ne pas courir dans les écuries.

Il est formellement interdit de fumer.

Devoirs du cavalier :

Chaque cavalier doit être soucieux des soins à apporter à sa monture, et respectueux du matériel, de l'environnement et de la sécurité de chacun. Pour cela, il est tenu de :

- pratiquer un pansage complet avant et après la séance (sauf si le poney/cheval est monté juste avant ou juste après) et signaler toute blessure ou tout comportement suspect d'un animal,
- descendre de cheval avant de sortir des aires de travail

(Interdiction formelle de circuler à cheval dans les écuries),

- respecter les plantations en ne faisant pas brouter les poneys et chevaux sur les pelouses le long de la carrière,
- nettoyer les crottins de leur cheval ou poney, en particulier à la douche et dans les aires de préparation,
- ranger tout le matériel utilisé

Les véhicules dont les vélos, doivent être garés sur le parking

Club-house et accueil

est mis à votre disposition, il est du devoir de chacun de veiller à sa propreté et à son rangement, en particulier après les repas et goûters. L'accueil ne doit pas être utilisé comme lieu de passage constant, afin d'effectuer la réception et le travail administratif dans les meilleures conditions.

EXCLUSION DU CLUB

Le club pourra exclure tout membre ayant une attitude répréhensible contraire au règlement intérieur et en particulier un comportement irrespectueux vis à vis de la cavalerie, des autres cavaliers ou du personnel ou vol

L'exclusion ne pourra s'effectuer qu'après un entretien préalable entre le membre, accompagné de son représentant légal s'il est mineur, et le dirigeant, afin que chacun fournisse des explications.

La diffusion de photos et vidéos sans l'accord du cavalier ou dirigeant.

Demande de licence compétition

À remplir TRÈS LISIBLEMENT en noir dans les cases et espaces prévus à cet effet et à retourner :

- par courrier à SIF - FFE 14490 LITTEAU ;
- par FAX au 02 31 51 21 15 (n° réservé à cet usage).

Ou à déposer sur internet sous forme de fichier scanné rubrique « Dépôt de CM ».

NB : pour obtenir une licence compétition, il est obligatoire d'être titulaire d'une licence pratiquant du millésime en cours ou d'en joindre la demande. Pour cela contactez votre club.

Nom : Prénom :

Numéro de licence :

Cocher les niveaux souhaités dans chaque discipline

| Licence | CSO | CCE | DRE | HUN | ATT | END | WEST | VOLT | TREC | HORSE BALL | PONY GAMES | DOMA VAQ. | EQUI. TRAV. | EQUI. CAMA. | AUTRES |
|----------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|------|------|------|------------|------------|-----------|-------------|-------------|--------|
| Club | | | | | | | | | | | | | | | |
| Amateur | | | | | | | | | | | | | | | |
| Pro | | | | | | | | | | | | | | | |

CERTIFICAT MEDICAL - VALIDÉ DEPUIS MOINS DE 4 MOIS

Si le certificat médical est en pièce jointe, cochez cette case

Je soussigné, certifie avoir examiné le cavalier désigné ci-dessous et n'avoir constaté à ce jour aucune contre-indication à la pratique des sports équestres en compétition.

Nom, prénom du médecin :

N° d'inscription à l'ordre des médecins :

Date : / /

Cachet du médecin

Signature :

AUTORISATION PARENTALE POUR LES CAVALIERS MINEURS VALIDÉE DEPUIS MOINS DE 4 MOIS

Nom du représentant légal :

Prénom :

Qualité : père mère tuteur

Je soussigné, déclare demander la licence compétition pour le cavalier désigné ci-dessus.

Date : / /

Signature :

Conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, les données des cavaliers sont collectées par la FFE. Ils disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant auprès de FFE CLUB - Parc Équestre - 41600 LAMOTTE.



FICHE D'INSCRIPTION 2022/2023

Pensez à bien lire jusqu'à la fin ...

Date d'inscription : Déjà licencié aux Écuries du Vieux Puits :

Nom - Prénom du CAVALIER :

Fille : Garçon :

Date de naissance:

Age : Email :

Portable :

N° de LICENCE:

Nom - Prénom du RESPONSABLE :

Profession :

Adresse :

Email :

Portable :

Tél fixe :

Tél autre :

Observations :

PAIEMENT (cocher la case correspondante) :

Espèces : Virement : Chèques banque :

Chèques sports : Chèques vacances : Prélèvement* :

*fournir RIB avec code IBAN

Règlement en plusieurs fois : En combien de fois

DOCUMENTS À TRANSMETTRE LORS DE L'INSCRIPTION :

Certificat Médical apte à la pratique de l'équitation : *Formulaire à retirer sur le site FFE ou au bureau*

Attestation d'assurance (si pas de licence fédérale) :

Licence FFE/Numéro : obligatoire pour le passage des Galop® :